

\*  
\* \*

La Charte de fondation accordait également aux moines le privilège de ne plaider qu'à la cour de Sainte Marie de Lonlay et les dispensait de fournir des témoins.

Occupation prisée des seigneurs dans une région sans doute giboyeuse à l'époque, la chasse était interdite aux religieux du monastère lors de la fondation. Ce n'est que vers 1090 qu'elle leur fut autorisée : le cerf deux fois l'an dans la forêt de la Lande Pourrie.

Par contre, dès sa signature, la Charte permettait aux moines de pêcher dans l'Egrenne et la Varenne pendant trois jours et quatre nuits aux trois grandes solennités de Noël, de la Pentecôte et de l'Assomption.

En lisant cette Charte aujourd'hui, il faut nécessairement revenir mille ans en arrière pour admettre le peu d'intérêt porté aux habitants des terres, églises, moulins et bourgs touchés par les concessions faites aux religieux.

Ces habitants, adaptés à leur temps et rudes, dans un environnement difficile, se répartissaient en trois classes :

- Les serfs qui assuraient la culture des terres et biens du seigneur.

- Les vilains, cultivateurs ou artisans, qui tenaient des biens à leur compte à charge de rentes ou de corvées (récoltes du seigneur, foins, bois et transports pour l'entretien du château, des moulins).

- Les vavasseurs qui louaient une terre de modeste superficie moyennant des redevances en argent ou en nature.

A ces charges s'ajoutaient la dîme perçue par les gens de l'église, les droits de mouture ou de cuisson du pain dûs au propriétaire du moulin et du four.

Du fait des donations faites par Guillaume de Bellême, les habitants devenaient les hommes de l'Abbaye.

Soustraits à l'autorité laïque, belliqueuse, leur situation ne pouvait que s'améliorer car l'Eglise s'efforçait de réagir face au sort misérable du peuple.

La fondation de l'Abbaye favorisa donc la paix, le défrichement, le développement de la population, la création de paroisses et une totale ouverture à la civilisation chrétienne.

Bien que n'ayant pas de vocation pastorale (l'église St Sauveur existait) le monastère constituait un foyer de prière, de culture, de vie liturgique et de charité avec notamment l'accueil des pèlerins et des mendiants.

Le développement des biens d'origine mais sans doute et surtout le rayonnement spirituel de l'Abbaye favorisèrent des donations ultérieures portant sur :

- les églises de St Bomer, Juvigny, Geneslay, Le Pas Souci, Nauci, St Mars sur Calmont, Fougerolles, Chérencay le Roussel, Cerisy notamment

- des prieurés, St Symphorien du Château de Domfront, Notre-Dame sur l'eau, St Michel à Goult (près de Carrouges).

En outre, bien intégrée politiquement à la Normandie, l'Abbaye fut récompensée par une participation à la conquête de l'Angleterre (Hastings - 1066) en recevant :

- le prieuré de Folkestone

- celui de St André de Stoke appartenant à la famille de Courcy (Calvados) d'où son nom définitif de Stogursey (Stoke + Curcy)

- et, fait exceptionnel, celui de St André d'Ards en Irlande.

A suivre ...

\*  
\* \*